

INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



Vol. 24, n° 17, 1^{er} octobre 2015



DRAINAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC



Pour la période débutant le 5 octobre 2015 et ce, durant tout le prochain mois,
les employés municipaux procéderont au drainage du réseau d'aqueduc.

Le drainage s'effectuera de jour entre 8h et 16h.

Durant toute cette période, il s'avère important de vérifier la limpidité de votre eau. Assurez-vous qu'elle ne soit pas brouillée avant de procéder à votre lessive. Même si vous remarquez une couleur rougeâtre ou orangée, elle demeure toujours potable.

Merci de votre compréhension!

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2016-2017-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation triennal 2016-2017-2018 a été déposé le 30 septembre 2015. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de Ville, 260 rue de l'Église, Napierville, entre 9h00 et midi et de 13h00 à 16h30.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue à la section 1 du Chapitre X de ladite loi.

Pour être recevable, une telle demande doit remplir les conditions ci-après énoncées :

Être déposée avant le 1^{er} mai 2016 ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

Madame Nicole Inkel
Directrice générale
MRC des Jardins-de-Napierville
1767, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

Être transmise au moyen du formulaire prescrit par règlement ADM-124-97 adopté par la MRC, accompagnée de la somme d'argent déterminée par ce dit règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par ladite demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce premier jour du mois d'octobre de l'an deux mille quinze.

Ginette L. Pruneau
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

CALENDRIER DES COLLECTES

**MARDI
ORDURES**



Veillez noter que dès le 1^{er} novembre, la collecte des ordures aura lieu à toutes les deux semaines, et ce, jusqu'à la fin du mois de mars 2016.

**JEUDI
RECYCLAGE**



Octobre 2015						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre 2015						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre 2015						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES



La municipalité de Napierville vous rappelle que, l'année dernière, un tout nouveau programme de subvention pour l'utilisation des couches lavables a été mis en place.

En effet, étant de plus en plus conscientisée à l'importance de la diminution du tonnage d'ordures ménagères et prenant en considération la quantité de couches nécessaires à la propreté d'un enfant ainsi que le coût relié à leur enfouissement, la Municipalité se veut être une incitatrice pour les jeunes familles désirant faire un choix écologique quant au choix de couches à utiliser.

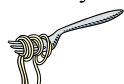
De ce fait, une subvention équivalente à 50 % du coût d'achat de couches lavables pour un maximum de 100 \$ sera remise à tout parent d'enfant de 6 mois et moins présentant une preuve d'achat de couches lavables.

JOURNÉE SPAGHETTI

La Fabrique St-Cyprien-de-Napierville organise une journée « spaghetti » qui aura lieu **dimanche le 25 octobre prochain** à la Salle Maurice-Dupuis du centre communautaire.

Les repas seront servis de 11h30 à 14h
ainsi que de 16h30 à 20h.

Cette journée est organisée au profit de la Fabrique. Cette année, les sommes amassées serviront en grande partie à défrayer les coûts de la réparation de la maçonnerie sur la façade de l'église.



Bienvenue à tous!

GROUPE ÉVIMBEC

Nous désirons vous aviser que Monsieur Claude Bellefleur, du Groupe Évimbec Ltée, évaluateurs agréés, sera disponible dans la municipalité de Napierville pour rencontrer les citoyens désirant obtenir des informations sur leur évaluation,

le mardi 27 octobre 2015.

Si vous désirez le rencontrer, vous devez prendre rendez-vous en communiquant avec la Municipalité au 450-245-7210.

CONCOURS COURRIEL GAGNANT

Cet automne, votre adresse courriel pourrait être gagnante! Le Réseau BIBLIO de la Montérégie (RBM) et ses bibliothèques affiliées organisent un concours au public cet automne.

Du 21 septembre au 27 novembre 2015, passez à votre bibliothèque et laissez votre adresse de courrier électronique au comptoir de prêt. En complétant votre dossier d'utilisateur et en demandant votre NIP, vous profiterez ainsi de plus de services. Remplissez ensuite le coupon de participation qui vous sera remis et courez la chance de gagner un iPad mini!

Le tirage aura lieu le 15 décembre 2015.

Pour plus d'information, visitez mabibliotheque.ca/monteregie.

Bonne chance!

SERVICES DE RÉADAPTATION DU SUD-OUEST ET DU RENFORT (S.R.S.O.R.)

Le centre de jour de Napierville, situé au 169, rue Saint-Jacques à Napierville est un centre de réadaptation en déficience intellectuelle, qui aujourd'hui, sollicite l'appui de la population afin de les aider à maintenir leurs services.

Leur demande concerne les articles suivants:

- Papier de bureau pour déchiquetage
- Catalogues et revues
- Pots Masson
- Baladeurs, disc man et cassettes de musique Country
- Écouteurs
- Articles de jardinage

Donc, si vous voulez vous départir de l'un ou l'autre de ces articles, nous vous serions gré de bien vouloir leur transmettre en venant les déposer à l'adresse mentionnée ci-haut.

Nous vous remercions à l'avance de votre appui!

TOILETTES PUBLIQUES

Veillez prendre note que les toilettes publiques de la piste cyclable ainsi que celles aux terrains de soccer fermeront dès le 1^{er} novembre.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Veillez prendre note que les abris d'auto temporaires sont autorisés que durant la période **du 15 octobre au 15 avril** et doivent être par la suite démontés et gardés en remise fermée en tout autre temps.

Merci de votre collaboration !